



Echange de logement avec ma mère

Par **Sarah06250**, le **12/01/2012** à **16:26**

Bonjour,Je souhaiterais avoir un renseignement.Ma mère m'a fait une donation du vivant pour sa maison, dont je suis maintenant propriétaire avec elle à 40%.Elle a décidé, de me laisser sa maison pour y habiter, et en échange, je lui laisse mon appartement, dont je suis propriétaire.Au niveau des déclarations, comment cela se passe t il ? Serait il plus intéressant qu'elle déclare être en résidence principale dans sa maison, et nous logés à titre gratuit ? De ce fait, que doit on déclarer pour notre appartement ? logement vacant, sauf que ce ne sera pas le cas vu que ma mère va y habiter, ou doit elle le déclarer comme résidence secondaire, sachant qu'elle n'est pas propriétaire de cet appart.Quel serait le plus avantageux pour que nous ayons le moins d'impôts à payer tout en restant dans la légalité.Merci rnA bientôt j'espère.

Par **cocotte1003**, le **12/01/2012** à **18:04**

bonjour, une résidence est bien plus taxée qu'une résidence principale et on ne peut avoir qu'une seule résidence principale, cordialement